

**RAPPORT N°14 CONSTRUCTION D'UN COLLEGE SUR LA COMMUNE DE LE BOULOU :
DELEGATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE
PYRENEES ORIENTALES AMENAGEMENT POUR LA CONDUITE DE
L'OPERATION DE CONSTRUCTION**

Par délibérations N°SP20240208R_1 et N°SP20240627R_43, le programme pluriannuel d'investissement « PPI Collèges 2024-2028 » a été adopté pour un montant total de 132 300 000 € TTC, dont 99 900 000 € destinés à la construction-restructuration-extension des collèges, et l'autorisation de programme pour la mise en œuvre du programme pluriannuel d'investissement « PPI Collèges » a été approuvée.

Le mandat d'études préalables confié à la SPL Pyrénées Orientales Aménagement (délibération du 15 décembre 2022) en vue de définir les conditions de faisabilité techniques, administratives et financières de l'opération de construction d'un collège sur la commune de Le Boulou, a permis de confirmer la faisabilité du projet et de détailler les conditions de réalisation et le phasage de l'opération.

Il est proposé de donner mandat pour la conduite de l'opération de construction d'un collège sur la commune de Le Boulou, à la Société Publique Locale Pyrénées Orientales Aménagement (SPL POA), dans le cadre d'un contrat de quasi régie conformément aux dispositions de l'art. L.2511-3 du code de la commande publique.

Pour cela, il convient de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage par voie de convention afin de définir les modalités selon lesquelles la Société Publique Locale Pyrénées Orientales Aménagement (SPL POA) se voit confier, par le Département des Pyrénées Orientales, la conduite de l'opération de construction du collège.

Le mandataire interviendra sur les tâches suivantes détaillées en annexe de la convention de mandat :

1/ DEFINITION INITIALE DES CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES SELON LESQUELLES L'OUVRAGE SERA ETUDIE ET REALISE

2/ PREPARATION DU CHOIX ET SIGNATURE DES MARCHES D'ETUDES OU DE TOUTES PRESTATIONS INTELLECTUELLES

3/ GESTION DES MARCHES D'ETUDES OU DE TOUTES PRESTATIONS INTELLECTUELLES, VERSEMENT DES REMUNERATIONS CORRESPONDANTES

4/ PREPARATION, PASSATION ET SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

5/ GESTION DES MARCHES DE MAITRISE D'OEUVRE, VERSEMENT DE LA REMUNERATION

6/ COORDINATION DES ETUDES, APPROBATION DES AVANT-PROJETS ET ACCORD SUR LE PROJET

7/ PREPARATION, PASSATION ET SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX ET FOURNITURES

8/ GESTION ET SUIVI DES MARCHES DE TRAVAUX ET FOURNITURES, VERSEMENT DES REMUNERATIONS CORRESPONDANTES

9/ SUIVI TECHNIQUE DES TRAVAUX

10/ OPERATIONS DE RECEPTION ET D'ETABLISSEMENT DU SOLDE DU MARCHE

11/ GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE DE L'OPERATION

12/ GESTION ADMINISTRATIVE DE L'OPERATION

13/ ACTIONS EN JUSTICE

Le budget prévisionnel alloué à l'opération de construction dans le cadre du mandat précité est estimé à 19 291 174 € HT soit 23 149 409 € TTC (montant décomposé en annexe 2 de la convention de mandat) ,

montant incluant la rémunération de la SPL fixée à 823 226 € HT soit 987 871,20 € TTC.

Le planning prévisionnel prévoit une livraison en juin 2028.

En conclusion il est proposé à notre assemblée :

D'APPROUVER le recours à un mandat de maîtrise d'ouvrage à passer par voie de convention avec la Société Publique Locale Pyrénées Orientales Aménagement pour la conduite de l'opération de construction d'un collège sur la commune de Le Boulou,

D'APPROUVER le montant total du budget prévisionnel estimé à 19 291 174 € HT soit 23 149 409 € TTC alloué à l'opération de construction dans le cadre du mandat précité, montant incluant la rémunération de la SPL fixée à 823 226 € HT soit 987 871,20 € TTC

DE M'AUTORISER ou mon représentant à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Société Publique Locale Pyrénées Orientales Aménagement,

DE DONNER délégation à la Commission Permanente pour la gestion ultérieure de l'opération,

Les crédits sont ouverts au budget principal du Département.

La Présidente du Département des Pyrénées-Orientales

Hermeline MALHERBE